

**UNION MONETAIRE
DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE MINISTERIEL DE L'UMAC DU 02 OCTOBRE 2010 A PARIS**

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session extraordinaire le samedi 02 octobre 2010 à Paris, République Française, sous la présidence de Monsieur Albert BESSE, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, son Président en exercice.

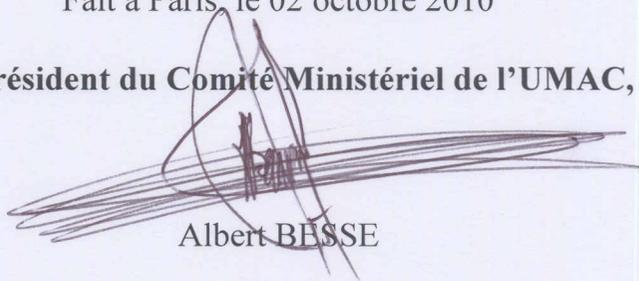
Au cours de cette session consacrée principalement à l'examen du projet des statuts de la BEAC, le Comité Ministériel a délivré globalement son avis conforme pour l'adoption par le Conseil d'Administration des nouveaux statuts, conformément aux textes en vigueur.

Toutefois, il a décidé de reformuler certains articles du projet des statuts présenté par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Comité Ministériel a adopté formellement les textes proposés par le GABAC en vue de mettre le dispositif de lutte contre la délinquance financière et le financement du terrorisme dans la zone CEMAC en conformité avec les normes et les standards internationaux en la matière.

Fait à Paris, le 02 octobre 2010

Le Président du Comité Ministériel de l'UMAC,

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned above the name Albert BESSE.

Albert BESSE

**UNION MONETAIRE
DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE
DU COMITE MINISTERIEL DE L'UMAC DU 03 OCTOBRE 2010 A PARIS**

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le dimanche 03 octobre 2010 à Paris, République Française, sous la présidence de Monsieur Albert BESSE, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, son Président en exercice.

Au cours de cette réunion, organisée en marge des rencontres de la Zone Franc, le Comité Ministériel a pris connaissance de la situation de la conjoncture et des perspectives macroéconomiques de la Zone CEMAC, qui seraient marquées essentiellement par un redressement de l'activité économique. Le taux de croissance du PIB réel de la Zone s'établirait ainsi à 4,1 % en 2010, contre 2,1 % en 2009, en relation avec la reprise mondiale.

Le Comité Ministériel a, une fois de plus, souligné l'importance de la diversification des économies et de la mise en œuvre effective du Programme Economique Régional, pour la croissance et la stabilité macroéconomique de la Sous-Région.

Le Comité Ministériel a examiné le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion des experts et de celle des Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la Zone Franc prévues, respectivement, les 03 et 04 octobre 2010 à Paris. Il a décidé de soutenir la candidature du Tchad pour l'organisation de la prochaine réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc à N'Djamena, en 2011.

Le Comité Ministériel a été sensibilisé sur la problématique de l'harmonisation du droit commun des affaires OHADA avec les normes bancaires et financières édictées dans le cadre communautaire sous-régional. Il a convenu de la nécessité d'une concertation préalable entre, d'une part, les Ministres des Finances et les Ministres en charge de la Justice de la CEMAC et, d'autre part, entre les Ministres et Institutions concernés de l'UEMOA et de la CEMAC, avant la réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA prévue en décembre 2010.

Fait à Paris, le 03 octobre 2010

Le Président du Comité Ministériel de l'UMAC,



Albert BESSE